

## ***Encadré 2***

# **« Initiatives ministérielles et développement des Tic dans les établissements d'enseignement supérieur »**

**Christelle Imbert**

*Ingénieure d'Études  
Responsable du Département Ingénierie Pédagogique et Médiatisation,  
Université de Strasbourg*

Depuis le début des années 2000, et l'appel à projet « campus numérique » destiné à favoriser le développement de dispositifs d'enseignement à distance, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a, dès 2004, lancé plusieurs appels à projet visant à soutenir les initiatives en matière de TIC dans les établissements d'enseignement supérieur, parmi lesquels : l'opération MIPE Micro Portable Etudiant dès septembre 2004, ( qui proposait aux étudiants d'acheter à crédit pour « le prix d'un café par jour » un ordinateur portable équipé d'une carte wifi), la création des UNR « Universités Numériques en Région » (consortium d'établissements) puis le déploiement des ENT « Espaces Numériques de Travail », la création des UNT « Universités Numériques Thématiques » (qui mutualisent et diffusent en lignes des ressources disciplinaires), la mise en place du C2i (Certificat Informatique et Internet) niveau 1 puis niveau 2.

Au-delà de ces différents projets TIC soutenus par le Ministère, les contextes européen et international ont fortement impacté l'organisation des enseignements et le système d'enseignement supérieur. Il s'agit notamment du processus de Bologne (déclaration de 1999) avec la réforme LMD (Licence Master Doctorat) lancée dès la rentrée 2006 et la semestrialisation, visant à harmoniser les cursus d'enseignement supérieur au niveau européen. La LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) du 10 août 2007, donnant aux universités un accès à l'autonomie dans les domaines budgétaire, de gestion des ressources humaines ainsi que de la propriété des biens immobiliers. Enfin, la création de PRES et de grands pôles universitaires (l'Université de Strasbourg a été la première à voir le jour en janvier 2009).

Quels changements induits par l'introduction des TIC au niveau établissement ?

La généralisation des Espaces Numériques de Travail et la mise à disposition d'une offre de service aux étudiants, enseignants et personnels de l'université, a eu des conséquences multiples au niveau des établissements.

En termes d'équipements cela s'est traduit par :

Le déploiement soutenu des bornes wifi : initialement implantées dans les lieux de vie des campus elles concernent progressivement les salles de cours et amphis. Aujourd'hui les campus disposent d'une couverture wifi à hauteur de 80% de leurs bâtiments. L'installation de vidéoprojecteurs, de PC et de systèmes de sonorisation dans les salles pédagogiques et amphis, permettant aux enseignants de diffuser des supports médiatisés pendant leur séance de cours. La mise en place d'une offre de prêt d'ordinateurs portables. L'ouverture de salles informatique (ou « salles ressources ») en libre accès permettant aux étudiants de consulter internet et les services en ligne de leur université, d'imprimer des documents. En effet, tous les étudiants ne sont pas équipés<sup>1</sup>, l'objectif de l'université est de permettre à tous l'accès aux services en ligne.

En termes de moyens et services proposés (quelques exemples) : la création de portail de bibliothèques permettant l'accès aux ressources documentaires, la mise disposition d'applications pédagogiques spécifiques facilitant la pratique d'applications logicielles aux étudiants, la mise à disposition d'espaces de stockage, la mise à disposition de plateformes pédagogiques facilitant le travail collaboratif, l'attribution d'une adresse de messagerie personnelle à tout étudiant inscrit à l'université, la mise en ligne des emplois du temps, l'affichage des notes (dans l'espace privé) à l'issue de la clôture des sessions d'examens, la mise en ligne d'anales de sujets d'examens.

En termes d'information et de formation :

Organisation de réunions d'information auprès des étudiants de L1 durant les interventions des semaines de rentrée, mise en place de séquences de prise en main d'outils, présence d'étudiants vacataires dans les salles ressources afin d'informer, conseiller, assister les étudiants dans la prise en main et l'utilisation des services numériques (dans l'idée de privilégier l'échange d'information entre pairs), organisation d'informations durant les journées d'accueil des personnels nouvellement nommés (notamment enseignants), mise en place de sessions de formations inscrites au plan de formation des personnels destinées à sensibiliser les enseignants aux pratiques pédagogiques notamment au travers de témoignages d'enseignants qui ont introduit les TIC dans leurs pratiques pédagogiques (pour favoriser les échanges entre pairs), création d'un service d'assistance aux étudiants, enseignants et personnels, mise en place du C2i niveau 1 dont l'objectif est de doter les étudiants de Licence de compétences de base en informatique et réseaux.

---

<sup>1</sup> Selon une enquête AFGES de novembre 2008 « Travail personnel et habitudes documentaires des étudiants de Strasbourg » : 74% des étudiants ont un ordinateur portable et 83% ont un accès à internet.

## Quels changements du côté des enseignants ?

La présence généralisée d'équipements de vidéo-projection dans les salles pédagogiques, les expérimentations de mise en ligne de contenus pédagogiques menées sur l'ensemble d'une composante ou sur certains types de documents pédagogiques d'une année de diplôme, ont exercé une pression forte sur les enseignants. Pour certains, il a fallu utiliser les TIC de façon plus ou moins contrainte, pour s'adapter à une décision de l'institution. Pour d'autres, cela relevait d'un non-choix, face à la multiplication des sollicitations d'étudiants qui avaient découvert qu'il était possible d'accéder aux contenus pédagogiques de certains enseignants.

Dans l'ensemble, les enseignants sont intéressés par l'accès au portail documentaire en ligne qui facilite l'accès aux ressources pédagogiques et de recherche : bases de données, revues électroniques, ouvrages. Ceci leur est particulièrement utile dans le cadre de leurs activités de recherche. Les pratiques des enseignants sont extrêmement variées. Cela peut aller de la mise en ligne du plan du cours et/ou de la bibliographie à la diffusion d'annales de sujets d'examens, la mise en ligne de contenus pédagogiques ou de l'intégralité du contenu de cours, ainsi que la mise à disposition d'exercices d'auto-évaluation et d'auto-positionnement.

## Les changements observés côté étudiants :

Un accès facilité à l'information pour tous, permettant aux étudiant primo-entrants de mieux se repérer dans le campus, dans leur composante, leur UFR, mais aussi dans leur cursus universitaire et leur année de diplôme. La possibilité de communiquer plus facilement avec ses pairs (accès au mail universitaire des étudiants de sa promotion, de son groupe de travail), de communiquer avec ses enseignants et avec l'administration. Un accès à des ressources pédagogiques en ligne : les contenus mis à disposition par leurs enseignants, mais aussi par d'autres enseignants dans le cadre des UNT (Universités Numériques Thématiques). Un accès à des applications logicielles jusqu'alors inaccessibles hors campus. La possibilité d'effectuer ses recherches documentaires depuis son domicile ou son lieu de vacances. Une meilleure connaissance du travail attendu avec la prise de connaissance d'annales de sujets d'examens. Enfin, la possibilité de s'auto-évaluer, de s'auto-positionner, au travers d'exercices conçus par leurs enseignants afin de les aider dans leur progression. Le numérique pourrait ainsi apparaître comme un facteur d'aide à la réussite de l'étudiant, qui reste cependant influencée par de nombreux facteurs : individuels, environnementaux, culturels, etc.

Dès lors, en quoi peut-on considérer que le numérique affecte le rapport de l'étudiant à l'Institution, au savoir et à l'enseignant ?

L'accès aux services « en ligne » (ressources documentaire, scolarité, vie étudiante, contenus pédagogiques, messagerie) permet à l'étudiant connecté de s'affranchir de certaines limites d'espace et de temps. La forme et le mode d'accès à l'information ont changé, offrant de nouvelles possibilités, affectant ainsi les rapports de l'étudiant à l'institution. De son côté, l'Institution confrontée à de nouvelles pratiques propose des solutions innovantes et de nouvelles règles (dont : définition de règles d'usage des ressources numériques de l'établissement, lutte contre de nouvelles formes de plagiat, sensibilisation à la question du droit d'auteur), créant ainsi de nouveaux codes, que l'étudiant doit s'approprier.

Le développement du numérique, soutenu par les politiques d'établissements, a favorisé la création de services et la mise à disposition de contenus pédagogiques. Le nombre de ressources numérisées augmente et les étudiants sont de plus en plus nombreux à les consulter. Désormais ils disposent de nouveaux moyens pour communiquer avec leurs enseignants (messagerie), et leur soumettre de nouvelles demandes (mise à disposition de contenus pédagogiques). L'enseignant s'il reste au centre du dispositif de transmission du savoir et d'évaluation, est confronté à de nouvelles attentes portant à la fois sur son rôle d'enseignant, sa pratique pédagogique et ses convictions en matière d'usages du numérique.